

Conclusions principales

- Aujourd'hui, la traite des êtres humains pour travail forcé, exploitation sexuelle et dans le contexte d'autres industries d'exploitation prend virtuellement place dans tous les pays du monde. Les migrants sont particulièrement vulnérables, spécialement lorsqu'ils sont forcés de choisir des routes migratoires non-sûres, désordonnées et irrégulières où peu de protection et de soutien leur sont donnés.
- La traite génère au moins 150 milliards de dollars É.-U. de profits illégaux chaque année, et 49 000 victimes de traite détectées ont été signalées en 2018. Le nombre de victime de traite non-détectée pourrait être jusqu'à cinq fois plus élevé, alors que la COVID-19 devrait aggraver la situation en créant des conditions socioéconomiques opportunes à la traite des êtres humains.
- La plupart des gouvernements ont activement mené des campagnes contre la traite des êtres humains, le Protocole contre la traite des personnes de 2000 ayant été presque universellement ratifié contrairement à la majorité des instruments relatifs à la migration. Cela révèle un paradoxe étant donné que la création de routes migratoires sûres et régulières est une des mesures clés que les gouvernements peuvent adopter afin de combattre la traite.
- L'intersection entre la traite des êtres humains et la migration complique les efforts pour combattre la traite. Les médias et décideurs politiques confondent fréquemment la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Cette confusion peut être faite par erreur, ou intentionnellement, augmentant le risque que les actions contre la traite soient utilisées à des fins politiques pour combattre la migration irrégulière.
- Le lien entre la migration et la traite pose aussi obstacle à la justice. Les victimes ont souvent un statut migratoire irrégulier, ce qui les rend réticentes à coopérer dans le cadre d'enquêtes de peur d'être déportées. Des stéréotypes négatifs institutionnalisés impactent aussi les droits des victimes qui ne sont pas toujours respectés, certaines étant détenues et jugées.

- L'accès à des informations fiables étant essentiel, beaucoup d'initiatives pour combattre la traite se sont focalisées sur les campagnes de sensibilisation dans les pays d'origine. Cependant, ces campagnes sont souvent considérées avec suspicion et sont inefficaces si elles sont perçues comme ayant pour objectif de dissuader la migration au lieu de protéger les personnes.
- Les campagnes ciblant des populations spécifiques, adaptées aux contextes locaux et impliquant directement les migrants figurent parmi les initiatives efficaces de lutte contre la traite. Les migrants peuvent jouer un rôle important en tant que sources fiables d'information, et les innovations technologiques, telles que le « crowdsourcing » des expériences des migrants, contribuent à la sensibilisation.
- Les partenariats avec le secteur privé constituent une autre piste prometteuse, les acteurs financiers jouant un rôle clé dans l'identification des gains illicites. Les compagnies sont aussi de plus en plus influencées par les intérêts liés à la responsabilité des entreprises et la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Cependant, cela ne doit pas détourner de la responsabilité centrale des autorités gouvernementales de prendre action.

Point à retenir pour la politique

Les efforts pour combattre la traite des êtres humains sont voués à l'échec si les mesures contre la traite sont utilisées pour dissuader subrepticement la migration irrégulière. Au lieu de cela, l'une des mesures les plus efficaces que puissent prendre les gouvernements afin d'éradiquer cette activité illégale est de travailler à l'amélioration de voies sûres et régulières de migration qui offrent la protection nécessaire à ceux qui sont le plus à risque.



Le chapitre est disponible en anglais sur le lien suivant (version française en cours de traduction) : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022-chapter-10>.



La plateforme interactive du Rapport État de la migration dans le monde est disponible en français sur lien suivant : <https://worldmigrationreport.iom.int/fr>.

Ce document est une traduction non-officielle de la version anglaise ; il n'a pas été traduit par le Service de Traduction de l'OIM. Les opinions exprimées dans le Rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans ce Rapport n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.